Procès-Verbal du Conseil municipal

Séance du lundi 19 février 2024

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 22 ou 21

Quorum: 17

<u>Présents</u>: MM Sébastien LEROUX, Sylvain GAUDIN, Jeanne GUILLOUET, Monique GUIBOUT, Yvette RUBAN, Andrée NOEL, Monique FOURE-BECHET, Philippe MALLARD, Annick MACE, Philippe GRANDIN, Dominique GAUDIN, Mickaël AGOSTINI, Stéphane DAVID, Hélène MAUGER, Sébastien BEAUFRERE, Sylvain PICHONNIER, Héloise LONGUET, Kévin LEGENTIL, Gérard GRANDSIRE, Sophie PICHONNIER, Jean-Pierre GOHIN et Nelly GREUSARD

<u>Absents ayant donné procuration</u>: Madame Véronique DELAUNAY donne pouvoir à Monsieur Philippe MALLARD, Madame Elisabeth DESMARES donne pouvoir à Monsieur Sylvain GAUDIN, Monsieur Ludovic BAECHLER donne pouvoir à Monsieur Sébastien LEROUX, Monsieur Jean-Louis PITEL donne pouvoir à madame Jeanne GUILLOUET, madame Viviane JAMES donne pouvoir à monsieur Philippe GRANDIN et madame Françoise DUARTE donne pouvoir à madame Sophie PICHONNIER

<u>Absents excusés</u>: Anthony GUILMIN, Stéphane GACOIN, Stéphane AUVRAY, Chantal LEFOYER et Thierry CHAUVIN

Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Mallard est nommé secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 18 décembre 2023

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 18 décembre 2023 est adopté à l'unanimité.

20240219 1-Consultation relative au projet de vidéoprotection

Monsieur Leroux cède la parole à madame Jeanne Guillouet, Présidente de la commission personnel administratif, manifestation et sécurité.

Madame Guillouet signale au Conseil municipal que le projet de vidéoprotection arrive à son terme, après la délibération n°2020131-05 du 31 janvier 2022 approuvant le projet et sollicitant le concours de la DETR et la réalisation de la première phase, sur le site du Lac, approuvée par délibération n°20230630-04 du 30 juin 2023.

Après ces décisions, le projet a été revisité. Il conduit aujourd'hui à diminuer le nombre de caméras et vous présenter, pour le bourg de Putanges, l'installation de 6 caméras, dont trois seront dédiées uniquement à la lecture des plaques d'immatriculations des véhicules (route de Falaise et croisement

avenue 18 juin/rue du Docteur Prod'homme) et trois à la vidéoprotection (Place de l'Hôtel de ville et terrain du Friche).

Ce nouveau projet a donné lieu à consultation de cinq entreprises, dont quatre ont remis leur proposition dans le délai imparti. La Commission d'appel d'offres, réunie mardi 13 février dernier a retenu l'offre la mieux disante, présentée par la société Wiconnect pour un montant de 70 378,99€ HT hors maintenance, ou 75 028,99€ HT, avec maintenance.

Considérant la nécessité de la prestation de maintenance pour accompagner le bon fonctionnement et l'assistance des installations.

N° PU	ENTREPRISE	GLASSEMENT / NOTE CRITERE TEGHNIQUE	GLASSEMENT / NOTE	GLASSEMENT FINAL
1	NXO	3e / 25	3 / 39,65	3e / 64,65
2	Intermédia-fibre	2e / 25	2 / 48,29	2e / 73,29
3	Wiconnect	1er / 30	1er / 60	1er / 90
4	Lease Protect	4e/10	0 / 60	4e / 10

Monsieur Gohin souhaite connaître le but des caméras lecture de plaques. Monsieur Leroux précise qu'il s'agit d'une demande des forces de l'ordre, aux fins d'enquêtes, pour les entrées et sorties du bourg.

Monsieur Grandsire acquiesce mais rappelle que les communes payent. Il demande si la maintenance était déjà prévue pour les caméras installées au Lac. Monsieur Leroux confirme et explique que cette prestation complète la garantie du matériel.

Monsieur Pichonnier demande si plusieurs entreprises ont répondu. Monsieur Leroux confirme en précisant que 4 avaient répondu et que la CAO a tranché. Monsieur Leroux donne lecture du rapport de la CAO.

Monsieur Leroux détaille les manques de l'entreprise Lease Protect qui ne devisait pas de génie civil. L'entreprise retenue propose la pose, les travaux de génie civil, le câblage.et offre une garantie de 5 ans des matériels.

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à bien vouloir se prononcer sur la poursuite de cette action.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité et deux abstentions, des Membres présents et représentés :

- ✓ Entérine la seconde phase du projet de videoprotection.
- ✓ Décide de retenir le devis présenté par la société Wiconnect pour un total, avec maintenance, de 75 028,99€ HT, soit 90,34788€ TTC,
- ✓ Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à la mise en place de cette action et sa conduite à bonne fin,
- ✓ Charge Monsieur le Maire de prévoir les crédits nécessaires au budget 2024.